

# éclito

# Fabriquer demain autour de nous!

lumière sur des initiatives concrètes portées par des citoyens engagés pour de nouveaux modes de vie, de consommation et de production. Au total, près de

événement (rendez-vous citoyens, cycle de films, plantations,...) et plus de 40 associations ont organisé conjointement une journée des possibles samedi 23

ville, les commandes publiques pour la restauration collective... La richesse des discussions a encouragé l'idée de rencontres similaires dans les quartiers rennais de Villejean et du Blosne, dans la continuité d'un projet d'expérimentation de la

échanges ont permis de découvrir une autre façon d'habiter, en étant attentif aux matériaux de construction, aux équipements économes en énergie et pourquoi pas, en s'investissant dans un habitat participatif pour une nouvelle expérience de vie.

*Biodiversité* : en ville, la biodiversité existe grâce à des actions portées par des citoyens, des structures de quartier ou des associations : éco-balades, fermes urbaines, friches contrôlées, végétalisation des trottoirs... L'important est de les faire connaître grâce à des outils pédagogiques implantés dans les quartiers ou des actions participatives qui favorisent l'implication et la prise de conscience.

### Un village des possibles

Cette journée riche en échanges et en propositions montre bien la force du pris pour préparer la Fête des possibles en septembre 2018!

Le bureau de la Mce

# faites-le savoir

# Jardiner au naturel : 3 nouvelles fiches conseils!

Eau et Rivières de Bretagne et la Mce ont rédigé et édité 3 fiches d'information et de conseils.

### ••• VOS DROITS ET DÉMARCHES : utilisation de pesticides

Retrouvez un rappel de la réglementation sur l'utilisation des pesticides dans le strict respect de leur autorisation de mise sur le marché, en tant que locataire, avec votre voisin ou par votre copropriété ou votre commune.





### ••• LES TRUCS ET ASTUCES DE DÉSHERBAGE des jardiniers au naturel

Désherber sans produits chimiques est essentiel pour notre santé et celle de notre entourage. Mais comment faire ? Les meilleures techniques et un rappel des grands principes du jardinage au naturel sont à découvrir dans cette fiche.

### ••• CHOISIR UNE PRESTATION ÉCOLOGIQUE pour l'entretien de son jardin

Vous avez choisi de faire appel à un professionnel du paysage pour vous aider au jardin... avec une certitude : pas de pesticides ! Cette fiche rassemble les préalables à connaître, les points de vigilance pour choisir votre professionnel et la prestation la plus proche de vos attentes.



Ces 3 fiches ont été réalisées dans le cadre du 9ème Programme Eau et pesticides, effets sur la santé et l'environnement (2014-2016).

www.mce-info.org et www.jardineraunaturel.org



# QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR:

# À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du nouveau pour les lieux accueillant des enfants

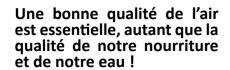
De la naissance à l'âge adulte, les enfants passent près de 90% de leur temps dans un espace clos : logement, crèche, école, locaux sportifs... Dans ces lieux où ils se développent et évoluent, les enfants sont exposés à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Une nouvelle réglementation s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les établissements accueillant des jeunes enfants, afin de leur assurer une bonne qualité de l'air intérieur.



# **-** DES EFFETS SUR LA SANTÉ

Une mauvaise qualité de l'air intérieur favorise les effets suivants :

- Syndrôme des bâtiments malsains (SBM) : maux de tête, fatigue, gêne respiratoire, congestion des sinus, toux, éternuements, irritations des yeux, du nez, de la gorge et au niveau de la peau, malaises et nausées ;
- manifestations allergiques et asthme;
- transmission accrue de maladies respiratoires contagieuses : grippe, rhume...



En France, les problèmes respiratoires ont un impact sanitaire et économique : on estime à plus de 10 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur.



# UN LIEN DIRECT ENTRE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR I LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ——

Il existe un lien direct entre les performances scolaires des élèves (temps de réaction, résultats scolaires, absentéisme...) et les taux de renouvellement de l'air intérieur. Pour leur santé, leur apprentissage et leur bien-être, il est vital d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles.

L'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) a constaté que seuls 31% des établissements présentent une excellente qualité de l'air intérieur ampagne nationale réalisée par l'OQAI, de 2009 à 2011 dans 300 établissements).

Le parc immobilier scolaire est majoritairement ancien, avec rarement un système de ventilation installé. L'aération des locaux se fait donc principalement par les fenêtres qui ne sont pas assez ouvertes ou pas comme il le faudrait. Un accompagnement pour un changement d'habitudes est nécessaire.

Les crèches, construites plus récemment, sont plus facilement équipées en Ventilation mécanique contrôlée (VMC).

# QUELS POLLUANTS ? -

Plusieurs substances polluantes sont responsables d'une mauvaise qualité de l'air intérieur :

- le **formaldéhyde**, substance irritante pour le nez et les voies respiratoires émise par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles, les produits d'entretien, etc.
- > Aujourd'hui, la valeur guide est  $30 \mu g/m^3$  sur une journée. À compter du  $1^{er}$  janvier 2023 elle sera à  $10 \mu g/m^3$ .
- le **benzène**, substance cancérigène issue de la combustion.
- > Aujourd'hui, la valeur guide est 2 μg/m³ sur une journée.
- le **dioxyde de carbone** (CO<sub>2</sub>), représentatif du niveau de confinement, signe d'une accumulation de polluants dans les locaux.
- > Un indice de confinement, appelé ICONE (Indice de CONfinement d'air dans les Ecoles), permet d'exprimer le niveau de confinement d'une pièce, sur une échelle de 0 à 5. Une concentration supérieure à 1500 ppm de  ${\rm CO_2}$  sera jugée mauvaise.

Dans une pièce, les personnes émettent du  $\mathrm{CO}_2$  en respirant. Plus elles sont nombreuses et l'air confiné, plus le niveau de  $\mathrm{CO}_2$  est élevé, et moins bonne est la qualité de l'air intérieur.

• le **tétrachloroéthylène** (ou perchloroéthylène) doit aussi être mesuré si l'établissement est à proximité immédiate d'une installation de nettoyage à sec.



# DES ÉCHÉANCES VARIABLES SELON LES PUBLICS ACCUEILLIS

Cette nouvelle réglementation définit des valeurs guides et impose la mise en œuvre d'une démarche de prise en compte de la qualité de l'air intérieur. L'entrée en vigueur doit se faire progressivement selon les publics accueillis :

- 1<sup>er</sup> janvier 2018 : les crèches et les écoles maternelles et élémentaires.
- 1<sup>er</sup> janvier 2020: les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées...) et les centres de loisirs.
- 1er janvier 2023 : les établissements sanitaires et sociaux accueillant des mineurs éloignés de leur famille (difficultés sociales, mineurs handicapés, mineurs délinquants).

# DU CÔTÉ DE LA DOC —



RESPIRER TUE Agir contre la pollution de l'air de Gérard Borvon. -Lemieux éditions (2016).

L'auteur explore les pollutions silencieuses des pesticides et des particules fines, et souligne les

risques de l'exposition précoce des enfants à ces molécules.

Malgré la gravité de la situation, comment ne pas se révolter face au peu de mesures envisagées ?

Ouvrage disponible au centre de ressources et de documentation de la Mce. Catalogue en ligne sur : http://doc.mce-info.org/

# UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE

La surveillance dans ces établissements se fait en deux temps :

- d'abord une évaluation des systèmes d'aération ①,
- puis la mise en œuvre d'un programme d'actions ② ou d'une campagne de mesures.③



L'évaluation\* des pratiques et du fonctionnement des moyens d'aération dans l'établissement porte sur :

- l'accessibilité et la fonctionnalité des fenêtres ouvrant sur l'extérieur ;
- la fonctionnalité, le respect du sens de l'air, l'obstruction éventuelle et le niveau d'encrassement des bouches et grilles d'aération.

Elle peut être réalisée par les services techniques de la ville, le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement, des professionnels du bâtiment, un bureau d'étude ou un organisme accrédité. (\*Modèle de rapport disponible sur le site https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur)



# Mise en œuvre dans l'établissement D'UN PROGRAMME D'ACTIONS



Au quotidien, les enfants subissent des substances polluantes provenant des matériaux de construction et produits de décoration, du mobilier, des fournitures scolaires (colle, encre, peinture, feutres...) et des produits d'entretien.

Par un changement d'habitudes, on peut :

- améliorer les conditions de renouvellement de l'air : ouvrir plus souvent les fenêtres, notamment lors de l'utilisation de produits polluants ou du nettoyage, et veiller à l'entretien des grilles et bouches d'extraction.
- choisir des produits d'entretien et de décoration moins émissifs : peinture, revêtements de sol...

Pour accompagner cette démarche proactive et coordonnée, le **Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants\*** propose des grilles d'autodiagnostic pour chaque intervenant : l'équipe de gestion, le responsable des activités dans la pièce occupée, les services techniques ou le personnel d'entretien. (\*Guide disponible sur le site https://www.ecologique-so-lidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur)





La campagne de surveillance doit être réalisée par un **organisme accrédité par le Comité Français d'accréditation** (Cofrac). La campagne de mesures s'effectue en présence des enfants, sur deux semaines non successives : l'une en période froide (entre novembre et février) et l'autre en période chaude (en septembre/ octobre ou avril/mai).

Une fois les mesures réalisées, le rapport d'évaluation doit être transmis dans les 30 jours suivant la campagne et les personnes fréquentant l'établissement doivent être informées des résultats par voie d'affichage.

- Si les valeurs sont conformes (pour plus de 30% des établissements concernés), une nouvelle campagne sera à effectuer dans les 7 ans.
- Si les valeurs ne sont pas conformes, le propriétaire et le préfet du département doivent être avertis sous 15 jours. Une expertise doit être engagée par l'établissement pour définir les sources de pollution dans les 2 mois, et des mesures correctives doivent être mises en œuvre. Une nouvelle campagne de mesures est à réaliser 2 ans plus tard.

Par une démarche de prévention et de mesures, la nouvelle règlementation permet aux responsables d'établissement, aux collectivités et au grand public de **prendre conscience des enjeux de la qualité de l'air intérieur**, tout en contribuant au bien-être des générations futures.



Pour aller plus loin : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur

# C'est d'actualité

# Instant conso : une nouvelle formule pour les émissions télévisées des CTRC!

Après une période d'interruption, la production et la diffusion des émissions audiovisuelles consommation ont été à nouveau relancées en 2017.

Après un travail de redéfinition du format de ces émissions, les « Flashs conso » précédents ont fait place aux désormais «Instant conso», diffusés chaque semaine sur France 3 avant le journal régional. D'une durée de 2 minutes, les émissions sont réalisées par les associations de défense des consommateurs membres des CTRC - Centres techniques régionaux de la consommation -, des structures régionales ayant pour mission d'apporter aux associations locales de défense des consommateurs adhérentes une assistance technique et juridique afin de soutenir les bénévoles et salariés des associations dans la réalisation de leurs actions. L'objectif est de donner aux consommateurs une information pertinente et pédagogique, avec un angle régional dans le traitement du sujet.

Du côté de la Maison de la consommation et de l'environnement, 2 émissions ont été réalisées sur :

on en consommation avec Familles rurales 35 ; elle propose un point d'information sur la résolution des litiges à l'amiable entre professionnels et particuliers jardin dans laquelle Eau et Rivières de Bretagne rappelle la réglementation et présente des solutions alternatives de jardinage au naturel.

Les CTRC des différentes régions ont réalisé au minimum deux émissions. Chacune d'entre elles sera diffusée sur l'ensemble des antennes de France 3 le dimanche vers 18h50 pour la Bretagne et le samedi vers 19h2o pour les Pays de la Loire.

••• Vous pouvez visionner les émissions sur www.mce-info.org/publications/medias



# genda

# Sorties

### ••• Avec la LPO 35

Dimanche 12 novembre : Les oiseaux des étangs, à Marcillé Robert. RDV à 10h parking du site. Dimanche 26 novembre : Les oiseaux du

littoral, à la Pointe du Puits à Saint-Suliac.

RDV à 10h à côté du camping de St-Suliac.

Dimanche 10 décembre : Les oiseaux hivernants du domaine de Careil, à Iffendic.

Dimanche 17 décembre : Les oiseaux des herbus du Mont-Saint-Michel. RDV à 14h30,

# ••• Avec la SMR (champignons)

Avec des déterminateurs de la Société My-cologique de Rennes. Inscription obligatoire : www.societemycologiquederennes.fr

Dimanche 12 novembre : après-midi à Marpiré.

Dimanche 19 novembre : journée découverte des champignons des dunes aux Sables d'or. Dimanche 26 novembre : après-midi à la Bouëxière

Dimanche 3 décembre : après-midi à Gahard

# ••• Avec Parasol (habitat partagé)

Samedi 18 novembre : Visite de 2 habitats participatifs à Rennes « La Petite Maison » puis « Les Amis de Max »

Samedi 18 novembre : Visite de l'habitat participatif La Cierit à St Germain sur Ille

# **Projection**

## ••• Hold-up sur la banane

Dans le cadre du festival Alimenterre, projection suivie de l'intervention de Thomas Borrell, sur la réalité de la production de la banane «équitable» au Cameroun. Informations : www.bonneassiette.org



# Conférences

# Jeudi 23 novembre à 14h, Maison des associations

••• Les 10 ans du micro-crédit Un outil de lutte contre les exclusions. Tableronde organisée par le service Accès aux droits de l'Udaf 35.

Informations : http://udaf35.fr

Vendredi 1er déc à 20h15, Maison des associations •••• La maladie de Lyme, une épidémie en marche

Conférence du Pr Perronne, Chef du service maladies infectieuses à l'hôpital de Garches et Vice-Président de la FFMVT.

# Vendredi 1er déc à 20h15, MJC Bréquigny ••• Le compteur Liky vous interpelle?

Aspect technique, dangers pour la santé, respect de la vie privée... Débat animé par l'association AALGA Bretagne et l'association Alter-ondes 35.
Informations: aalgab.wixsite.com/bretagne

### Du 14 novembre au 21 novembre

### ••• J'aime ma planète

Concours d'affiches réalisées par les scolaires et les collégiens du Pays de Rennes.

Venez découvrir et voter pour votre affiche préférée ! Une exposition proposée dans le cadre des 20 ans de l'Alec (Agence locale de l'énergie et du climat) du Pays de Rennes.

## Du 13 novembre 2017 au 5 janvier 2018

# ••• Seconde vie par l'art

Nos déchets deviennent des oeuvres artistiques. Stéphane utilise des déchets et autres produits de consommation pour créér des œuvres artistiques colorées en jaune, une couleur chargée d'histoire(s). À ses côtés, Marylou Pellegri expose des objets fabriqués à partir de marc de pommes, une alternative aux matériaux synthétiques polluants.





















































